



Ottawa, May 26, 1981  
le 26 mai 1981

**NOTICE OF APPROVAL – AVIS D'APPROBATION**

BENNETT - GASOLINE DISPENSERS -  
SERIES 4000

DISTRIBUTEURS D'ESSENCE BENNETT - SERIE  
4000

Manufacturer: Bennett Pumps Canada Ltd.  
8 Finley Road  
Brampton, Ontario  
L6T 1A9

Fabricant: Bennett Pumps Canada Ltd.,  
8 Finley Road  
Brampton, Ontario  
L6T 1A9

Devices Approved: Computing type gasoline  
dispensers, models as follows:

Appareils Approuvés: Distributeurs d'essence  
à indicateur volume-prix dont les numéros de  
modèles sont les suivants:

MODEL NUMBERS No. de modèles	STYLES		PUMPS Pompes
	Boyaux	Produits	
4012	1	1	Installée à distance/Remote
4013 4013D	1	1	Aspirante/Suction
4014 R4014	1	1	Installée à distance/Remote
4015 4015S R4015	1	1	Aspirante/Suction
4022 R4022	2	2	Installée à distance/Remote
4024 R4024	2	1	Installée à distance/Remote
4025 4025D R4025	2	2	Aspirante/Suction
4027 R4027	2	1	Aspirante/Suction

These dispensers are equipped with 1/3  
hp motors except for model numbers  
having a "D" suffix, which have 3/4 hp  
motors.

Les présents distributeurs sont munis de  
moteurs dont la puissance est de 1/3 HP,  
sauf ceux ayant des numéros de modèles  
auxquels le suffixe "D" est ajouté qui  
comportent des moteurs dont la puissance  
est de 3/4 HP.

Model numbers having a "R" prefix are  
remanufactured dispensers.

Les numéros de modèles comportant le  
préfixe "R" désignent des distributeurs  
refabriqués.

Note 1: The non-computing versions of the  
listed dispensers are also approved.

Remarque 1: Les modèles de distributeurs  
ne comportant pas de compteur à prix sont  
également approuvés.

Note 2: These dispensers may be used in  
self-serve operations (prepay or postpay),  
in conjunction with the optional Bennett  
cashier's console and accessories as listed  
on S.WA-978.

Remarque 2: Les présents distributeurs  
peuvent être utilisés dans les installations  
libre-service (pré-paiement ou post-paiement)  
de concert avec le pupitre de commande pour  
caissier facultatif Bennett et les accessoires  
approuvés en vertu de l'avis d'approbation  
S.WA-978.

Flow Rating: With 1/3 hp pump - 13  
to 60 L/M.  
With 3/4 hp pump - 20  
to 90 L/M.

Débit: Pompe ayant une puissance de 1/3 HP  
- 13 à 60 L/min  
Pompe ayant une puissance de 3/4 HP  
- 20 à 90 L/min.

Approved Accessories: The following accessories may be used with the 4000 series dispensers:

Accessoires Approuvés: Les accessoires suivants peuvent être utilisés conjointement avec les distributeurs de la série 4000:

<u>CODE NUMBER</u> <u>Numéro de code</u>	<u>DESCRIPTION</u> <u>Description</u>
260	- Filtre WIX GF-2 installé côté sortie du compteur. - WIX GF-2 filter on meter outlet
433,584	- Dispositif électrique de remise à zéro Veeder-Root - Veeder Root electric reset.
P	- Emetteur d'impulsions de l'indicateur prix V-R - V-R money wheel pulser.
469	- Dispositif électrique de remise à zéro et émetteur d'impulsions de l'indicateur volume V-R - V-R electric reset and gallon wheel pulser
477	- Dispositif électrique de remise à zéro et émetteurs d'impulsions des indicateurs de prix et volume V-R - V-R electric reset, money wheel pulser and gallon wheel pulser.
480,581	- Dispositif électrique de remise à zéro et émetteur d'impulsions de l'indicateur prix V-R, libre service, mode post-paiement - V-R electric reset and money wheel pulser, self-serve, postpay mode.
562	- Libre-service, mode pré-paiement - Self-serve, prepay mode
455	- Interrupteur de détection de fuite "Sensor Safe" - "Sensor Safe" leak detector switch
401	- Verrouillage Keytrol sur le côté du distributeur - Keytrol unit on side of distributor.
164	- Indicateur de débit (les distributeurs ne comportant pas d'indicateur doivent porter les lettres "N.L.F.T.") - See-gauge (dispenser without see-gauge shall be marked "N.L.F.T.").
355	- Dispositif de remise à zéro ordinaire (manuel) - Standard reset (manual)

3331

Codes 433 and 480 apply to remanufactured 4000 series dispensers only.

Les codes 433 et 480 ne s'appliquent qu'aux distributeurs refabriqués de la série 4000.

Codes 584 and 581 apply to new 4000 series dispensers only.

Les codes 584 et 581 ne s'appliquent qu'aux nouveaux distributeurs de la série 4000.

All other codes apply to all 4000 series dispensers

Les autres codes s'appliquent à tous les distributeurs de la série 4000.

Description: The Bennett 4000 series has the same liquid-handling components as the previously approved 4200 series (S.WA-683), but the cabinet is different. The sight glass in the 4000 series is a bypass type, with either a paddle wheel or coloured balls flow indicator, but in a slightly smaller glass than used on the 4200 series.

Description: Les distributeurs Bennett de la série 4000 sont munis des mêmes pièces de manipulation et de mesure de l'essence que celles de la série 4200 antérieurement approuvées (S.WA-683); seule la cabine diffère. Le voyant de contrôle est muni d'un indicateur de débit à boules colorées ou à roues à aubes, du type à montage en dérivation et il est légèrement plus petit sur les modèles de la série 4000 que sur les modèles de la série 4200.

Testing: The standard tests for a gasoline dispenser shall apply.

Mise à l'essai: Les essais normalisés pour les distributeurs d'essence s'appliquent ici.

Conditions of Approval: Approval is granted under the Weights and Measures Act, S.C. 1970-71-72, chapter 36, and the Weights and Measures Regulations C.R.C.c., 1605 for use in Canada under the general conditions of the said Regulations, and under any special conditions listed above.

Conditions d'approbation: L'approbation est accordée conformément à la Loi sur les poids et mesures S.R.C. 1970-71-72, chapitre 36, et au règlement d'application C.R.C.c., 1605. L'emploi est autorisé au Canada sous réserve des conditions générales dudit règlement et de toutes les conditions particulières formulées dans le présent avis.

Reference No.: G6953-W158-8

No. de référence: G6953-W158-8

  
Robert Bruce  
Acting Chief  
Weights & Measures Division  
Legal Metrology Branch

Chef Intérimaire  
Division des poids et mesures  
Direction de la Métrologie légale